

A M. Guiran  
le fils.

Copie.

A Londres  $\frac{20}{30}$  Juny 1664.

N. 354.

Monsieur;

Je suis bien aise d'apprendre par v<sup>re</sup> dernière du 24<sup>me</sup> que M.  
de Berons est en chemin vers la Cour, Il sera très-à propos que  
vous preniez la peine de l'y aller rencontrer, avant que le poison opere  
qu'on luy aura fait boire à Paris. D'ici le Sieur de Lieu l'a trompé,  
selon sa coutume, vous sçavez comme il luy avoit déclaré de vouloir  
renoncer à la saisie de nos 20<sup>000</sup> l<sup>iv</sup>, et en effet cela estoit compris en une  
grande requête, qu'il avoit résolu de présenter au Parlement, Mais de  
depuis il a fort bien retiré la même Requête, et plus ne s'en parle.  
En cela vous avez de quoy entretenir M. de Lionne, pour luy faire  
connoître la candeur du personnage, et cela pourra hastter l'exécution  
de l'Arrêt du Roy, si d'ici il n'est parti, Celuy qui regarde la  
Monnoye nous est nécessaire devant toutes choses, Si Mons<sup>r</sup> de Cassaigne  
le Pere, vous assiste auprès de cet excellent Personnage, Je ne doute  
pas que nous ne tirions beaucoup de fruit de son entremise, J'envoie encor  
un double de votre présente Lettre à S. A. Madame, afin qu'elle ne  
manque d'avoir connoissance de vos Soins, Les miens tendront toujours  
à vous faire veoir par mes services, que je suis *Dez*

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

